

La revalorisation salariale des aides à domicile au menu des travaux de l'ADMR des Landes

Avoir retardé l'assemblée générale de la Fédération de l'ADMR (Aide à domicile en milieu rural) des Landes à ce mercredi 29 septembre aura permis la tenue des débats en présentiel. « Malgré la nécessité de conserver le port du masque, cela s'avère bien plus convivial », a précisé Marie-Josée Daguin, la présidente de l'Union nationale ADMR. Cette dernière était venue accompagnée de Thierry d'Aboville, secrétaire général, et de Bernard Habert, chef du service juridique, pour participer aux travaux de la fédération départementale des Landes, que préside Annick Lucas.

Ont participé les 20 associations locales que compte le département, des aides à domicile ainsi que des employées fédérales. À noter la présence de Laurent Pottier, inspecteur de la Jeunesse et des Sports, de Béatrice Longueville, directrice adjointe de la solidarité au Département à qui la problématique du financement de l'avenant 43, qui prévoit une revalorisation des salaires des aides à domicile à hauteur de 13 à 15 %, à partir du 1^{er} octobre, a été posée. « Les arbitrages seront bientôt arrêtés », a précisé cette dernière. Cet avenant a été récemment présenté aux bénévoles des associations, qui le présenteront à leur tour à leurs intervenantes à domicile.

Des garde-fous

Dorénavant, la spécificité des tâches accomplies et l'ancienneté font partie des critères pris en compte pour la revalorisation salariale discutée depuis quatre à cinq ans, a précisé Marie-Jo-



Annick Lucas, présidente de la fédération landaise avec, à sa droite, Marie-Josée Daguin, présidente nationale. H.D.

sée Daguin, mais « la pandémie du Covid aura eu comme conséquence d'accélérer la prise de décision. Pour la première fois, fait rarissime, les quatre fédérations d'aide à domicile (qui représentent 53,29 % de l'activité sur le territoire) et les trois syndicats concernés auront signé de concert cet avenant », s'est extasiée la présidente. Il s'impose donc à toutes les associations locales. Des garde-fous existent pour que les critères d'appréciation ne soient pas dévoyés et donc inéquivalents d'une association à l'autre.

Puis Frédéric Faget, secrétaire fédéral, a lu le rapport moral de l'année écoulée, détaillé les projets et les actions du réseau. Colette Llanas, trésorière fédérale, a présenté les résultats d'un exercice qui a fortement subi l'impact de la crise du Covid mais qui reste excédentaire.

Le maintien de toute la dotation APA (Aide à la perte d'autonomie) départementale pour 2020 a permis le maintien des salaires. Annick Lucas en a remercié Xa-

vier Fortinon, président du Conseil départemental des Landes. Ce dernier a lancé une démarche, que la crise du Covid a fait émerger, visant à imaginer de nouvelles formes d'accompagnement pour celles et ceux qui sont et seront fragilisés dans les périodes de crise et de difficultés économiques. Sylvie Tastet, présidente de l'association de Samadet, représente la fédération des Landes à ce comité Nouvelles Solidarités, constitué d'une quarantaine de membres représentatifs de secteurs d'activité variés.

Pour conclure, la présidente nationale a adressé de vifs remerciements aux aides à domicile et aux salariées fédérales qui, dans leurs registres, ont été présentes ou actives au plus fort de la pandémie, l'an passé particulièrement. Elle-même bénévole, elle n'a pu que vanter tout ce que l'on peut retirer de l'engagement désintéressé, à condition toutefois de faire preuve de bienveillance, un mot souvent repris dans ses propos.

Hubert Dupin